

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

L'UNSA écrit au Ministre

Après avoir été reçue le mardi 21 avril, l'UNSA s'adresse au Ministre.



Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche
244, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Négociations protocolaires à la DGAC
N/Ref : 2015-003 UNSA

Paris, le 23 avril 2015

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 3 avril 2015, vous avez demandé au Directeur Général de la DGAC d'engager, « avant la fin du mois d'avril, avec les organisations syndicales représentatives de la DSNA, une négociation fixant le cadre et la méthode de négociation sociale garantissant la prise en compte de la spécificité et de l'ensemble des enjeux professionnels du corps des ICNA ».

Suite à cette lettre, une réunion s'est tenue le 13 avril dernier, organisée par le Directeur de la DSNA, au cours de laquelle un document intitulé « cadre et méthode de négociation sociale de la DGAC », présenté comme non négociable, a été remis aux Organisations Syndicales : il n'évoque que la DSNA et que le corps des ICNA.

Comme nous l'avons déjà dit et écrit, notre attachement à la DGAC unie est profond et nous ne participerons pas à la rupture de la chaîne de sécurité. Nous sommes très choqués que vous n'envisagiez pas d'ouvrir une négociation pour tous les corps et tous les Services à Compétence Nationale de la DGAC.

Ceci est d'autant plus regrettable au lendemain d'une catastrophe aérienne qui met en évidence l'importance du rôle des Autorités de surveillance (la DSAC en France), mais également de l'épisode du piratage de TV5 qui rappelle à quel point la sécurité et la sûreté des systèmes sont cruciales.

Comme nous l'avons rappelé à vos collaborateurs quand ils nous ont reçus le 21 avril 2015, le niveau de sécurité du transport aérien ne peut être garanti en France que parce que la DGAC est organisée comme une administration unique, qui prend en charge, en plus du contrôle de la circulation aérienne, les aspects liés à l'information aéronautique et aux procédures de navigation aérienne, les aspects techniques, la sécurité informatique, la sûreté, mais aussi la certification et la surveillance des aéroports, des compagnies aériennes, des prestataires de services de navigation aérienne, des écoles de formation de pilotes, etc.

Par ailleurs, et nous l'avons également déjà indiqué, le rapport « Vernhes » issu de la « Table ronde ICNA/Mission RP2 » et ses propositions en matière d'organisation du travail des contrôleurs ne peuvent, de par les menaces qu'elles font peser sur le modèle ICNA, constituer la base des futures négociations.



Nous vous demandons, par la présente, d'anticiper le lancement de la négociation d'un protocole d'accord qui prendrait la suite de l'actuel protocole (2013-2015) et s'attacherait à prendre en compte l'ensemble des spécificités de chaque corps, chaque direction, chaque métier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Le Secrétaire Général de l'UNSA ICNA Christophe MERLIN	Le Secrétaire Général de l'UTCAC Alain BELLARD	Le Secrétaire Général de l'UNSA IESSA William FIACRE	Le Secrétaire Général de l'UNSA Administratifs Gilles GRALL
--------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

+ utile l'Unsa!